



École élémentaire du Luxembourg

70 000 VESOUL

☎ 03 84 76 06 96

✉ ecole.luxembourg-vesoul@ac-besancon.fr

Procès verbal du Conseil d'École

du mardi 23 octobre 2012

Présents : Mme CLERGET, M. RINALDI, M. SATTLER (enseignants),
Mme MANGIN, Mme OUDOT, Mme MORIN, Mme DOILLON, Mme NICOD, Mme GRANDHAY, Mme BURTHEY (parents d'élèves),
Mme AUBRY, arrivée 18h45 (Maire-Adjoint délégué à l'enseignement, Vie des Quartiers, Coopération et Jumelage)
Mme ACCURSI (DDEN).

Excusés : Mme COEURJOLY, Mme PERRIN, Mme FERMET (enseignantes), M. MERABTI (parent d'élève), M. DEMESY (Conseiller municipal)

Absente: Mme SILVAIN (Conseillère municipale),

La séance est ouverte à 18 h 00.

1- Installation du Conseil d'école :

La secrétaire de séance est Mme Clerget.

Les membres se présentent et M. Sattler demande à Mme Accursi (DDEN) de rappeler son rôle.

Les résultats du vote sont communiqués. M. Sattler fait remarquer que le taux de participation est identique à celui de l'an passé (105 votants pour 161 inscrits soit une participation d'environ 65%). Il souligne également que la plupart des parents ont voté par correspondance (2 ou 3 votes le jour des élections !). Les parents se posent la question de l'utilité de maintenir un bureau de vote.

M. Sattler rappelle l'ordre du jour et signale qu'aucune question diverse ne lui a été adressée.

2- Attributions du Conseil d'école :

Le directeur cite les attributions du Conseil d'école en s'appuyant sur le document remis aux parents lors des élections. Un exemplaire de ce document est communiqué aux différents membres.

→ Diffusion du compte-rendu du Conseil d'école. Les membres décident:

- de remettre 1 exemplaire papier ou d'envoyer par mail un exemplaire à ceux qui le souhaitent,
- d'afficher 1 exemplaire sur le panneau d'affichage de l'école,
- d'informer les parents avec un mot dans le cahier de liaison que le compte-rendu du Conseil d'école est :
 - affiché sur le panneau d'affichage de l'école,
 - que les parents peuvent obtenir, s'ils le souhaitent, un exemplaire du compte-rendu sous forme papier ou par mail.

Les représentants des parents indiquent qu'ils disposeront cette année d'une adresse mail (parentselevsluxembourg@gmail.com). Celle-ci sera communiquée à tous les parents par le biais du cahier de liaison.

3- Règlement intérieur de l'école :

Le règlement en cours est distribué aux membres du Conseil d'école.

M. Sattler indique que l'équipe enseignante souhaite modifier 2 articles :

→ l'article 6 : remplacer *l'inspecteur d'académie* par *le directeur d'académie*.

→ l'article 12 : *Pour des raisons de sécurité, la porte donnant sur le parking ainsi que le portail de la cour seront fermés pendant le temps scolaire. Chaque enseignant est tenu d'y veiller. En cas de besoin, une sonnette a été installée à côté de la porte d'entrée principale de l'école.*

Ces modifications sont validées. **Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.** Le directeur souligne qu'il sera lu et commenté aux élèves dans chaque classe et qu'un papillon est à retourner « signé » à l'école par l'élève et les parents.

4- Aide personnalisée:

M. Sattler présente le dispositif de cette année : deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage sont mises en place le mardi et le jeudi de 16h00 à 17h00. 60 heures sont dédiées à cette aide dont 52 heures de face à face pédagogique. 8H sont consacrées à la mise en place du dispositif (repérage des élèves, constitution des groupes...). L'aide personnalisée est assurée par les professeurs auprès d'enfants repérés par leurs enseignants. Elle est soumise à l'autorisation des parents. M. Sattler présente les périodes de prise en charge.

M. Sattler précise que ce dispositif profite à une vingtaine d'élèves à chaque période. Mme Grandhay ajoute que les enfants apprécient ce moment et que la prise en charge en petit groupe est profitable.

L'avenant au Projet d'école est signé par l'ensemble des membres du Conseil d'école.

5- Droit d'accueil au profit des élèves (en cas de grève):

M. Sattler indique que le droit d'accueil des élèves à l'école est aujourd'hui défini par la loi. Les maires ont la responsabilité de l'organisation de ce service quand le nombre annoncé de grévistes atteint ou dépasse 25% de l'effectif enseignant de l'école. L'inspecteur de l'Education nationale est chargé d'établir ce pourcentage et de communiquer l'information aux maires. Le directeur déclare que jusqu'à présent, ce dispositif a très bien fonctionné.

6- Rentrée 2012 : effectifs, organisation pédagogique, langues vivantes:

a- Effectifs:

M. Sattler fait remarquer que les effectifs sont stables depuis plusieurs années variant entre 95 et 100 élèves. Le directeur rappelle les effectifs classe par classe. Actuellement, 98 élèves sont inscrits à l'école. 4 classes sont constituées:

- ♦ 1 CP-CE1: 23 élèves (18 CP – 5 CE1)
- ♦ 1 CE1-CE2: 25 élèves (13 CE1 – 12 CE2)
- ♦ 1 CE2-CM1: 25 élèves (11 CE2 – 14 CM1)
- ♦ 1 CM1-CM2: 25 élèves (4 CM1 – 21 CM2)

b- Organisation pédagogique:

Le directeur présente les critères de découpage des classes. Les 2 critères retenus cette année sont l'âge et la langue choisie.

- ♦ Le partage des CE1 a été effectué en tenant compte de l'âge des élèves. Les plus jeunes ont été affectés en CP/CE1.
- ♦ Ont été affectés en CE2-CM1, les CE1 scolarisés en CP-CE1 l'an passé.
- ♦ Tous les CE2 qui ont choisi allemand sont rassemblés dans la classe de Mme Fermet en CE1-CE2. Les CM1 germanistes sont inscrits en CM1-CM2.

c- Langues vivantes: L'enseignement des langues a commencé début octobre et concerne cette année les 4 classes.

Allemand et anglais sont proposés aux élèves à raison d'1h30 par semaine.

L'enseignement de l'anglais est assuré par Mme Coeurjoly (CP-CE1 et CE1-CE2) et Mme Clerget (CE2-CM1 et CM1-CM2). L'enseignement de l'allemand est assuré par une intervenante extérieure (Mme Marchand).

On constate encore cette année un très fort déséquilibre entre l'allemand et l'anglais: 7 élèves ont choisi l'allemand contre 91 l'anglais.

7- Sécurité : exercice d'évacuation incendie, présentation du PPMS

a- Exercice d'évacuation incendie : L'exercice a eu lieu le 8 octobre. M. Sattler indique que l'objectif est de savoir réagir et de vérifier l'adéquation des consignes.

→ La sortie des élèves s'effectue rapidement et dans le calme (< 1 min). Ils se rangent devant le portail.

→ Les consignes sont respectées.

Le directeur rappelle que 3 exercices d'évacuation ont lieu chaque année.

b- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS):

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme...), technologique (nuage toxique) ou humaine, qui peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

D'après la préfecture il n'y a aucun risque local reconnu. Il ne nous est donc plus demandé d'effectuer un exercice de simulation chaque année.

Ce plan permet de recenser les personnes ressources (AFPS...) et les élèves nécessitant une prise en charge particulière (élèves faisant l'objet d'un PAI par exemple). Il indique les conduites à tenir en cas de risques majeurs.

Une note d'information sera distribuée aux familles. Un exemplaire est distribué aux membres du conseil d'école. Le dispositif sera présenté aux élèves.

Le PPMS est adopté par le Conseil d'école.

8- Projet d'École 2011/2014:

Le nouveau Projet d'École qui a débuté l'an passé porte sur la maîtrise de la langue française (pilier 1 du socle commun de connaissances et de compétences). Il concerne principalement la lecture et l'écriture. Il s'intitule : « Lire, écrire et communiquer ». Ce choix résulte de l'analyse des résultats aux différentes évaluations (nationales, de classe...).

L'année scolaire 2012/2013 est consacrée à l'écriture d'un conte. L'objectif principal visé est de faire accéder les élèves à la maîtrise de la langue française à l'orale comme à l'écrit en utilisant le conte comme support de travail.

Le directeur présente les grands axes et les actions qui seront menées cette année :

1/ Acquisition d'ouvrages pour la BCD de l'école (emprunts, achats) et constitution d'une mallette contes.

2/ Imprégnation dans les classes : Lecture de poésies par le maître aux élèves, par un élève à d'autres élèves.

→ Instaurer un rituel (lecture quotidienne, hebdomadaire...) d'un conte par le maître ou par un élève (choisir son conte, préparer sa lecture (travailler la diction et l'interprétation des textes).

→ Constitution dans chaque classe d'un répertoire des contes lus.

3/ Étude et écriture.

4/ Mise en page des textes produits (informatique = B2i).

5/ Mise en valeur des productions (arts visuels).

6/ Exposition des productions et mise en voix des textes (fête de l'école).

9- Activités pédagogiques du 1^{er} trimestre:

- Début septembre, dans le cadre de la journée nationale de la sécurité routière, les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 ont eu une intervention sur le thème de la sécurité routière. L'objectif était de sensibiliser les élèves au trajet domicile école et de rappeler les

règles de bonne conduite.

- Dans le cadre de la journée nationale du sport scolaire, l'école a organisé un « cross » sur la place du 11^{ème} Chasseurs le **vendredi 21 septembre**. Les parents qui le souhaitent ont pu venir encourager les enfants.
- Activités USEP: les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 ont participé à la randonnée à Echenoz le 2 octobre.
- Cycle piscine : Les CM1/CM2 viennent de débiter leur cycle de 8 séances à la piscine Caneton de Vesoul.
 - CE1-CE2 et CE2-CM1 : 11 séances (Du lundi 18/03 au vendredi 14/06)
 - CP/CE1 : 6 séances (Du lundi 20/05 au vendredi 28/06)
 - Les 4 classes bénéficient de l'intervention d'un MNS mis à la disposition des classes par la municipalité. A ce titre, M. Sattler remercie la mairie.
- Spectacle musical: "*Les enfants s'ennuient le dimanche*", le jeudi 11 octobre pour les CE1-CE2 et CE2-CM1 (chansons de Trenet).
- La classe de CE2-CM1 est engagée cette année dans un projet musical intitulé «*Chanter en chœur*». Ce projet est mené en partenariat avec la ville de Vesoul et la compagnie Justiana. Une représentation est prévue le 2 mai au Théâtre.
- **Liaison grande section-CP** le Vendredi 26 octobre (goûter + conte « *Le Petit Chaperon Rouge* » à la maternelle).
- Exposition « *Du grain au pain* » au Lycée Luxembourg pour la classe de CP-CE1 le lundi 22 octobre.

10- Activités périscolaires, garderie et cantine:

La mise en place est toujours un peu difficile. De nombreux enfants n'étaient pas inscrits en début d'année. Les listes de la mairie ne sont pas à jour ou les familles n'informent pas le service éducation des changements ce qui est difficilement gérable au niveau de l'école. Toutefois l'école apprécie la stabilité des animateurs (cantine, garderie et aide aux devoirs le soir).

M. Sattler demande à la municipalité de rappeler aux parents qu'ils doivent remettre leur enfant en main propre au responsable de la garderie. De nombreux enfants sont déposés sur le parking. Mme Aubry déclare que le personnel signalera au service de la mairie les personnes qui ne respectent pas le règlement et un courrier de rappel leur sera adressé.

Mme Doillon apprécie le fait que les parents ont pu, en début d'année, manger à la cantine avec leur enfant. Le cadre est agréable et le climat convivial. Elle se sent rassurée.

Mme Aubry ajoute qu'une commission menu a été mise en place. Les cuisiniers du LP Luxembourg ont été conviés à y participer. Les parents élus sont également invités.

11- Travaux:

M. Sattler remercie la municipalité pour les travaux effectués en début d'année:

- installation de la boîte aux lettres de l'école à proximité de la porte d'entrée principale.
- la poubelle installée à la sortie de l'école.
- la réfection de la peinture de la porte du local à matériel EPS situé dans la cour.

La demande est faite pour les travaux suivants:

- Une armoire à pharmacie.
- Solutionner les problèmes d'évacuation dans les WC extérieurs qui sont fréquemment inondés.
- Câblage informatique des classes.

Intrusions dans la cour de l'école : M. Sattler indique que des intrusions sont fréquentes dans la cour de l'école : canettes de bières brisées, mégots dans la cour, déjections, cailloux. M. Sattler ajoute que ce lundi il a dû déposer une plainte au commissariat : un banc de l'école a été endommagé, l'assise a été brûlée pendant le week-end.

IL précise également que souvent des jeunes consomment de l'alcool à proximité de l'école.

M. Sattler souhaiterait que les rondes de la police municipale ou nationale soient plus fréquentes. L'installation d'une caméra de vidéosurveillance est soulevée. Mme Aubry en prend note.

Sécurité aux abords de l'école : M. Sattler rappelle que des parents avaient soulevés le problème du parking particulièrement dangereux du fait que les voitures s'arrêtent pour déposer ou reprendre leurs enfants de façon anarchique. Le directeur souligne que ce problème avait déjà été soulevé lors d'un précédent conseil d'école. C'est l'aménagement complet du parking qu'il faudrait revoir. Mme Aubry déclare que ce projet a été proposé en investissement. Dans l'attente, elle indique qu'un agent municipal sera présent pour les entrées et les sorties des classes.

12- Questions diverses:

M. Sattler précise que le calendrier scolaire 2012/2013 a été modifié. Les vacances de la Toussaint débuteront le vendredi 26 octobre 2012 après la classe et se termineront le lundi 12 novembre 2012 au matin. Conformément aux directives ministérielles, le rattrapage de l'allongement des vacances de la Toussaint de deux demi journées est organisé comme suit :

- **une journée sera rattrapée le mercredi 3 avril 2013,**
- **une journée sera rattrapée le vendredi 5 juillet 2013.**

Les vacances d'été commenceront le vendredi 5 juillet 2013 après la classe.

Le vendredi 10 mai 2013 (suivant le jeudi de l'Ascension) sera vaqué. Le rattrapage des cours est fixé au mercredi 22 mai 2013.

La séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance :

Le directeur :



E. CLERGET

D. SATTLER